

1. *Approuve* la décision du Secrétaire général d'éliminer ou de réduire les activités énumérées dans les catégories A et B, telles qu'elles figurent dans son rapport¹²³;

2. *Prie* le Secrétaire général de renvoyer la catégorie D (activités dont l'exécution a été demandée par des organes délibérants mais que le Secrétaire général considère comme étant de faible priorité et pour lesquelles il laisse aux Etats Membres l'initiative de faire des propositions pour les éliminer ou les réduire) aux organes intergouvernementaux compétents pour qu'ils fassent connaître leurs vues à ce sujet, si possible avant que l'Assemblée générale examine le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985;

3. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte dans l'introduction au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 et à ceux des exercices biennaux suivants des mesures concrètes qu'il aura prises et des décisions qu'il compte proposer à l'Assemblée générale pour éliminer ou réduire les activités de faible priorité;

4. *Décide* de transmettre le rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination lors de sa vingt-troisième session et de prier ce comité d'examiner ledit rapport lorsqu'il étudiera les aspects du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 qui ont trait aux programmes et de faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session.

114^e séance plénière
21 décembre 1982

¹²³ A/C.5/37/51.

37/243. Budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1982-1983, le crédit de 1 506 241 800 dollars des Etats-Unis, qu'elle a ouvert par sa résolution 36/240 A du 18 décembre 1981, est diminué d'un montant de 33 280 100 dollars, cette diminution se répartissant comme suit :

	<i>Crédits ouverts par la résolution 36/240 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>Chapitres</i>			
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble			
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble	34 175 000	4 674 500	38 849 500
TOTAL, TITRE PREMIER	34 175 000	4 674 500	38 849 500
TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	72 862 000	11 464 800	84 326 800
TOTAL, TITRE II	72 862 000	11 464 800	84 326 800
TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation ...	18 774 200	2 332 500	21 106 700
TOTAL, TITRE III	18 774 200	2 332 500	21 106 700
TITRE IV. — Activités économiques, sociales et humanitaires			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1 992 400	605 100	2 597 500
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 228 900	51 600	3 280 500
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	3 658 100	(42 500)	3 615 600

	<i>Crédits ouverts par la résolution 36/240 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>	
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres</i>				
TITRE IV. — Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)				
6.	Département des affaires économiques et sociales internationales	44 112 100	(442 400)	43 669 700
7.	Département de la coopération technique pour le développement	16 030 300	(383 000)	15 647 300
8.	Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 232 500	(32 000)	3 200 500
9.	Sociétés transnationales	9 029 700	(29 400)	9 000 300
10.	Commission économique pour l'Europe	26 178 800	(2 429 600)	23 749 200
11.	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	28 166 400	989 300	29 155 700
12.	Commission économique pour l'Amérique latine	60 365 300	(15 502 300)	44 863 000
13.	Commission économique pour l'Afrique	35 945 700	1 356 800	37 302 500
14.	Commission économique pour l'Asie occidentale	16 283 100	3 219 400	19 502 500
15.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	57 168 800	(4 757 100)	52 411 700
16.	Centre du commerce international	9 246 200	(952 500)	8 293 700
17.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	72 942 200	(1 159 800)	71 782 400
18.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 235 400	1 169 200	11 404 600
19.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	8 312 200	819 100	9 131 300
20.	Contrôle international des drogues	6 141 600	(260 600)	5 881 000
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	30 270 700	(1 330 800)	28 939 900
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	5 136 700	(280 500)	4 856 200
23.	Droits de l'homme	10 517 300	272 300	10 789 600
24.	Programme ordinaire de coopération technique	30 995 400	(151 500)	30 843 900
	TOTAL, TITRE IV	489 189 800	(19 271 200)	469 918 600
TITRE V. — Justice internationale et droit international				
25.	Cour internationale de Justice	8 675 300	281 400	8 956 700
26.	Activités juridiques	13 145 900	(84 100)	13 061 800
	TOTAL, TITRE V	21 821 200	197 300	22 018 500
TITRE VI. — Information				
27.	Information	63 156 100	1 478 900	64 635 000
	TOTAL, TITRE VI	63 156 100	1 478 900	64 635 000
TITRE VII. — Services communs d'appui				
28.	Administration et gestion	274 557 900	(8 779 400)	265 778 500
29.	Services de conférence et bibliothèques	247 970 300	(2 746 800)	245 223 500
	TOTAL, TITRE VII	522 528 200	(11 526 200)	511 002 000

	<i>Crédits ouverts par la résolution 36/240 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>Chapitres</i>			
<i>TITRE VIII. — Dépenses spéciales</i>			
30.	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	—	17 220 300
	TOTAL, TITRE VIII	—	17 220 300
<i>TITRE IX. — Contributions du personnel</i>			
31.	Contributions du personnel	(21 723 000)	207 802 500
	TOTAL, TITRE IX	(21 723 000)	207 802 500
<i>TITRE X. — Dépenses d'équipement</i>			
32.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(907 700)	36 081 800
	TOTAL, TITRE X	(907 700)	36 081 800
	TOTAL GÉNÉRAL	(33 280 100)	1 472 961 700

*114^e séance plénière
21 décembre 1982*

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1982-1983, les prévisions de recettes d'un montant de 284 553 000 dollars des Etats-Unis qu'elle a approuvées par sa résolution 36/240 B du 18 décembre 1981 sont diminuées d'un montant de 27 493 100 dollars, cette diminution se répartissant comme suit :

	<i>Montants approuvés dans la résolution 36/240 B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>Chapitres des recettes</i>			
<i>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
1 ^{er}	Recettes provenant des contributions du personnel	(22 273 000)	211 123 800
	TOTAL, TITRE PREMIER	(22 273 000)	211 123 800
<i>TITRE II. — Autres recettes</i>			
2.	Recettes générales	(1 677 100)	32 194 500
3.	Activités productrices de recettes	(3 543 000)	13 741 600
	TOTAL, TITRE II	(5 220 100)	45 936 100
	TOTAL GÉNÉRAL	27 493 100	257 059 900

*114^e séance plénière
21 décembre 1982*

C

EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1983

*L'Assemblée générale**Décide que, pour l'année 1983 :*

1. Les dépenses de 719 840 800 dollars des Etats-Unis prévues au budget, à savoir 753 120 900 dollars des Etats-Unis, représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1982-1983 par la résolution 36/240 A de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981, moins 33 280 100 dollars des Etats-Unis, correspondant à la diminution de crédits approuvée pendant la trente-septième session par la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 20 358 000 dollars, par la moitié des recettes, autres que les contributions du personnel, prévues pour l'exercice biennal 1982-1983 par la résolution 36/240 B du 18 décembre 1981, à savoir 25 578 100 dollars, déduction faite de 5 220 100 dollars, correspondant à la diminution des recettes autres que les contributions du personnel, qui a été prévue par la résolution B ci-dessus;

b) Jusqu'à concurrence de 200 391 dollars, par les contributions dues par les nouveaux Etats Membres pour 1981 et 1982;

c) Jusqu'à concurrence de 13 967 320 dollars, par le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1981;

d) Jusqu'à concurrence de 685 315 089 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 37/125 A de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1982, relative au barème des quotes-parts pour les années 1983, 1984 et 1985;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 96 967 300 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 116 698 400 dollars, soit la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution 36/240 B;

b) Moins 22 273 000 dollars, soit le montant estimatif de la diminution des recettes provenant des contributions du personnel qui a été approuvé par la résolution B ci-dessus;

c) Plus 2 541 900 dollars, soit l'excédent du montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 1980-1981 qui ont été approuvées par la résolution 36/234 B de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981.

*114^e séance plénière
21 décembre 1982*